

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 4 novembre 2020

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
François GILLARD	
Michel HABIG	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Roland PEYLET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Cécile GALLIEN

Salarié.e.s de la CNDP

Julie ANDRE, stagiaire
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Patrick DERONZIER, directeur
Salima IDRISSE, chargée de mission
Daniel ROUSSEAU, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum est atteint.

Elle confie jusqu'à 11 heures 30 la présidence de la séance à Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8 CE)

- **Projet de construction d'une centrale à cycle combiné sur le site du Ricanto en Corse du Sud (EDF PEI)**

Intervenant.e.s :

Electricité de France Production Electrique Insulaire (EDF PEI), responsable du projet :

- Frédéric MAILLARD, Président
- Alain DELORME, Directeur Général
- Cédric DUPUIS, ingénieur général
- Michel CLUZEAU, Responsable du Pôle juridique Energies insulaires
- Alexandra LEDDA, Juriste au Pôle juridique Energies insulaires
- François LUCIANI, Chef du Service Système Corse

Le 27 octobre 2020, EDF PEI a saisi la CNDP à propos du projet de construction de centrale à cycle combiné sur le site du Ricanto, en Corse du Sud.

EDF PEI présente l'historique du projet remontant à 2014 et ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale du CGEDD ainsi que d'une enquête publique. Il présente également les caractéristiques techniques de la nouvelle version du projet, objet de la saisine : entre autres, une centrale bicom bustible d'environ 110MW et un moyen de pointe de 20MW, en vue de remplacer la centrale vieillissante du Vazzio. Cette dernière fonctionne au fioul lourd, tandis que la nouvelle pourrait fonctionner au fioul domestique, à la biomasse liquide et/ ou au gaz naturel liquéfié (GNL). Il est à noter que la Corse n'est pas raccordée au réseau européen de gaz naturel et que ce raccordement ou un mode de stockage insulaire font à ce jour l'objet d'un appel d'offre émis par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).

Le maître d'ouvrage rappelle qu'il s'agit d'un projet « à 3 combustibles » avec une possibilité de choix après la mise en service et que le dimensionnement de son projet est commandé par les acteurs publics responsables de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) Corse.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- L'avenir du site du Vazzio et son réaménagement ;
- Les marges de manœuvres réelles du public sur des décisions qui semblent déjà prises par les acteurs : localisation du site, dimensionnement, etc. ;
- L'échéance d'arrivée du GNL sur le territoire et la manière d'aborder ce sujet dans le cadre de la participation du public.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que, pour satisfaire aux exigences du I de l'article L.121-8 du code de l'environnement, la saisine d'EDF PEI doit être complétée par une saisine de l'autorité publique qui a pris l'initiative du projet d'infrastructures d'alimentation au gaz naturel. La CNDP se prononcera sur la procédure de participation du public à l'issue de la réception du dossier de saisine, ainsi complété.

- **Projet « Gigafactory » d'usine de batteries électriques sur le site de Douvrin (Automotive Cells Company)**

Intervenant.e.s :

ACC, responsable du projet :

- Yann VINCENT, Président Directeur Général

- Olivier DÖRR, Directeur industriel
- Jean-Baptiste PERNOT, Directeur de l'exploitation
- Etienne GROSJEAN, Chef de projet
- Laure JOUFFRAY, Directrice Financière

Le 2 novembre 2020, ACC a saisi la CNDP à propos du projet de construction d'usine de batteries électriques sur le site industriel de Douvrin, Hauts de France.

ACC est une société créée par le groupe PSA et l'entreprise Total SAFT. Son équipe présente les caractéristiques techniques du projet. Le directeur de l'exploitation présente certains des enjeux socio-économiques et environnementaux identifiés à ce stade (minerais, commercialisation des batteries, réduction de l'activité thermique et des emplois associés). Il détaille ensuite les montants d'investissement (pour un total d'environ 1,5Mrd€) et les sources de financement notamment publiques. Enfin, il présente le calendrier prévisionnel du projet et de dépôt d'autorisations.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- L'articulation des décisions entre les retours d'expérience du site pilote de Nersac qui ne sera achevé que fin 2021 et le choix d'engager le projet présenté dont les premiers travaux sont attendus dès 2023 ;
- Les informations sur le bilan environnemental de ce projet ;
- Les attentes d'ACC vis-à-vis de la participation et les marges de manœuvre du public ;
- La place du public dans les débats au-delà des parties prenantes déjà consultées par ACC ;
- Les modalités de participation adaptées au contexte socio-économique spécifique de la région.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désignera prochainement une équipe de garant.e.s.

II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

• « Jury citoyen » sur le développement du numérique et de la 5G (Ville de Poitiers)

Dans le contexte avancé du déploiement de la 5G en France, les collectivités locales, et notamment certaines grandes métropoles, prennent des mesures visant à informer le public et définir des règles de déploiement de la 5G sur leur territoire. La Ville de Poitiers a donc décidé fin septembre 2020 d'un moratoire sur le déploiement de la 5G, se joignant ainsi à la demande de la convention citoyenne sur le climat, et souhaite organiser sur ce sujet et plus largement sur les questions du numérique un « jury citoyen ».

Elle saisit donc la CNDP afin de l'accompagner dans l'organisation d'une phase de diagnostic des problématiques objets des débats à venir, dans la mise en place et le travail d'un « jury citoyen », dans le rendu d'un avis citoyen sur ces sujets.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Kasia CZORA et Denis SALLES garant.e.s de cette mission d'appui et de conseil méthodologique. Les garant.e.s devront rendre un bilan de leur mission dont la conclusion est envisagée au printemps 2021.

DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de parc éolien sur la commune de Lesparre-Médoc (Valorem et la Caisse des Dépôts et Consignations)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Julie DUMONT et Sébastien CHERRUAU garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de parc éolien porté par Valorem et la Caisse des Dépôts et Consignations sur la commune de Lesparre-Médoc (33).

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet « Box » de conversion de la papeterie de Golbey sur les communes de Golbey et Chavelot (Norske Skog)**

Intervenant.e.s :

- Norske Skog, responsable du projet :
 - Yves BAILLY, Président Directeur Général
 - Martine BORTOLOTTI, responsable environnement du projet
 - Bruno TAPIN, chef de projet
 -
- CNDP : Nathalie DURAND et Luc MARTIN, garant.e.s

Le 1^{er} juillet 2020, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Nathalie DURAND et Luc MARTIN.

Aujourd'hui, Norske Skog présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Des supports de communication papier (flyers, affiches, dépliants, cartons T, etc.)
- Des annonces presse
- L'appui sur les outils de communication des communes concernées (sites web, affiches, panneaux lumineux et bulletins communaux)
- L'usage des réseaux sociaux
-

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 1 travail préparatoire avec les collégien.ne.s éco-conseiller.e.s de Golbey
- 1 émission d'ouverture interactive et en direct à la télévision
- 2 ateliers thématiques
- 2 ateliers de la relève à destination des collégien.ne.s et des étudiant.e.s
- 1 kit autoporté
- 1 réunion de clôture

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Les apports de la phase de préparation de la concertation pour la réflexion sur le projet ;
- La préparation de l'émission télévisée ;
- Les types d'acteurs associés à la concertation, notamment en lien avec les problématiques spécifiques au projet (transport, risque industriel, impacts environnementaux, emploi).

Les équipes de Norske Skog quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- Le travail mené par les garant.e.s pour élaborer ce dispositif de concertation préalable avec Norske Skog ;
- La réactivité de Norske Skog en situation de Covid-19 ;
- Des précisions sur un récent groupe de travail portant sur le transport logistique de l'usine.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 23 novembre 2020 au 6 janvier 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : <http://projet-box.fr/>.

- **Projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach (REC Solar) :**

Intervenant.e.s :

- REC Solar (Responsable du projet) :
 - o Cemil SEBER : Vice President, global marketing & product management
 - o Alexis FABRE : Technical Product Manager
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) :
 - o Anis JOUINI : Directeur du département Energie Solaire
- OTE Ingénierie (Assistance à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») :
 - o Lionel GRAFF : Chef du Département Environnement
 - o Bruno KURTZ : Adjoint au Chef du Département Environnement
- 2Concert (Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation) :
 - o Kazia CZORA, directrice conseil associée
 - o Renaud DUPUY, directeur conseil associé

- CNDP : Bernard CHRISTEN et Isabelle JARRY, garant.e.s

Le 2 septembre 2020, la Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Bernard CHRISTEN et Isabelle JARRY.

Aujourd'hui, REC Solar présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- des encarts presse
- une synthèse du dossier de concertation
- des supports de communication papier (flyers, affiches, etc.)
- une conférence de presse
- un kit de communication à destination des communes
- une exposition du projet.

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 1 réunion publique d'ouverture et 1 réunion publique de clôture.
- 6 temps d'échanges en présence physique retransmis en ligne
- 1 temps d'échange dématérialisé
- 1 secrétariat permanent
- 1 table ronde-débat à l'IUT de Moselle-Est

- 3 ateliers contributifs
- 1 temps d'échange dématérialisé.

Ce dispositif peut être adapté par un scénario évolutif et une boîte à outil complémentaire/alternatif, à déployer en fonction du contexte sanitaire (plateau télévisé, débat radio, ateliers dématérialisés, etc.).

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Les modalités pratiques de lancement de la concertation en sortie immédiate de confinement (lancement proposé le 3 décembre par le maître d'ouvrage et fin du confinement le 1^{er} décembre)
- La conception de l'atelier risque et la manière dont les résultats des études risques seront communiqués au grand public lors de la concertation
- la capacité du MO à s'adapter et basculer, dans des délais restreints, dans des modalités en ligne évoquées pendant la présentation mais pas finalisées

Les équipes de REC Solar et associées quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- Les garanties apportées par REC Solar sur ses capacités techniques à organiser la participation du public ;
- Les conditions de sortie de confinement et les conséquences sur le dispositif présenté à la Commission nationale ;
- Le calendrier serré dans lequel le responsable du projet souhaite organiser sa concertation (objectif d'une enquête publique avant l'été 2021, et décision de validation du choix du site de Hambach courant de l'hiver).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale considère que le dossier de concertation est suffisamment complet pour engager la concertation. Elle approuve les modalités d'information et de participation proposées par le maître d'ouvrage, à condition que des réunions en présence physique soient de nouveau autorisées par le Gouvernement à compter du 1^{er} décembre 2020 dans le cadre de la crise sanitaire en cours. Dans l'hypothèse inverse, elle décide que le responsable du projet devra de nouveau présenter les modalités alternatives à la Commission nationale avant le 20 novembre 2020.

La concertation se déroulera du 14 décembre 2020 au 8 février 2021 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site de la concertation : www.concertation.projetrec.fr

- **Projet de développement du transport en commun en site propre de la Martinique**

Compte-tenu du contexte sanitaire et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le calendrier de la concertation est reporté à une date ultérieure et que de nouvelles modalités de concertation devront être définies par elle, compatibles avec le document de positionnement publié le 4 novembre 2020.

L'ensemble des modalités de participation définies en séance plénière du 2 septembre 2020 restent à consulter sur le site de la concertation : www.extensionstcsp.mq

DEBATS PUBLICS

- **Projet de création d'un parc éolien posé en mer Méditerranée et son raccordement électrique (DGEC et RTE)**

Après délibération à huis clos, et sur proposition de la présidente du débat, Sylvie DENIS-DINTILHAC, la Commission nationale désigne Mathias BOURRISSOUX, Dominique DE LAUZIERES et Arthur LAUNEAU membres de la Commission particulière du débat public.

- **Projet de création d'un parc éolien flottant en mer au large du Morbihan et son raccordement électrique (DGEC et RTE)**

Après délibération à huis clos, et sur proposition du président du débat, Laurent PAVARD, la Commission nationale décide de prolonger le débat jusqu'au 21 décembre 2020.

Pour rappel, l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site du débat : <https://eolbretsud.debatpublic.fr/>

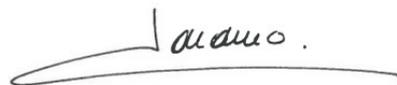
- **Projet de création d'un parc éolien posé en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique (EDF-R)**

Après délibération à huis clos, et sur proposition du président du débat, Roland PEYLET, la Commission nationale décide de prolonger le débat jusqu'au 20 décembre 2020.

Pour rappel, l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site du débat : <https://dunkerque-eolien.debatpublic.fr/>

II. DIVERS : PROCEDURES

Les commissaires constatent que la fracture numérique empêche certain.e.s citoyen.ne.s de participer aux débats numériques. Or, la Commission réaffirme la nécessité de concilier les mesures de gestion de la crise Covid-19 avec l'obligation faite par l'article 7 de la charte de l'environnement que toute personne puisse être informée et participer à l'élaboration des projets, plans ou programmes entrant dans le champ des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement. Après en avoir délibéré à huis clos, la Commission nationale décide que les concertations préalables relevant de l'article L.121-8 du code de l'environnement débutant pendant le mois de novembre 2020 doivent prévoir des modalités complémentaires aux seules modalités numériques dans les conditions prévues par le document de positionnement du 4 novembre 2020, afin de respecter les exigences du code de l'environnement.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DREAL : Direction Générale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF PEI : Electricité de France Productions Electriques Insulaires

EDF-R : Electricité de France Renouvelable

FNE : France Nature Environnement

GNL : Gaz Naturel Liquide

MW : MégaWatt

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

PSA – Peugeot Société Anonyme

TCSP : Transport en Commun en Site Propre